

<p><b>Recevez-vous une de ces allocations</b> : le RSA, l'AAH (allocation adulte handicapé), l'API (allocation parent isolé), l'ASS (allocation solidarité spécifique), l'AI (allocation d'insertion), l'allocation de veuvage, le minimum vieillesse ou l'allocation supplémentaire de vieillesse ? <i>Concerne les personnes qui perçoivent des allocations soumises à conditions de ressources telles que le RSA, ASS, ATA, AER, AAH, ASPA et ASI</i></p>	<input type="checkbox"/>	
<p><b>Difficultés liées à l'environnement social, sans précision</b></p>	<input type="checkbox"/>	
<p><b>Besoin d'assistance à domicile, aucun autre membre du foyer n'étant capable d'assurer les soins</b> <i>A utiliser pour le répit des familles</i></p>	<input type="checkbox"/>	
<p><b>Analphabétisme et illettrisme</b> <i>Concerne les personnes qui présentent une incapacité, d'origine non médicale, à lire un texte simple en le comprenant, à utiliser et à communiquer une information écrite dans la vie courante. Ce code est à réserver aux personnes de plus de 15 ans et concernant la langue d'usage du patient.</i></p>	<input type="checkbox"/>	
<p><b>Absence totale de revenu, d'aide et de prestations financières</b> <i>Correspond à une absence totale de revenu (salaires, activité commerciale, prestations financières dont minima sociaux...) ou à des personnes n'ayant que la mendicité comme source de revenu. La mendicité n'est pas à coder ici si elle ne constitue pas l'unique source de revenu.</i></p>	<input type="checkbox"/>	
<p><b>Personne vivant seule à son domicile</b> <i>Concerne les personnes vivant seules à leur domicile, quel que soit leur sentiment de solitude ou d'isolement. Ce code ne concerne pas les personnes vivant en établissement collectif.</i></p>	<input type="checkbox"/>	
<p><b>Difficultés liées à la langue</b> <i>Est à coder lorsque le recours à un interprète (un tiers) est nécessaire pour la prise en charge du patient.</i></p>	<input type="checkbox"/>	
<p><b>Sans abri</b> <i>S'utilise pour une personne vivant dans la rue au moment de l'admission, ou hébergée dans un centre d'hébergement d'urgence, ou dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).</i></p>	<input type="checkbox"/>	
<p><b>Logement insalubre ou impropre à l'habitation</b> <i>Correspond aux logements présentant un danger pour la santé des occupants, aux hébergements dans des lieux non destinés à l'habitation ou aux squats.</i></p>	<input type="checkbox"/>	
<p><b>Logement sans confort</b> <i>Correspond aux logements sans confort sanitaire, <u>c'est-à-dire lorsqu'un des éléments suivants est absent</u> : eau courante, installation sanitaire, WC intérieurs. Les logements sans chauffage ou avec un moyen de chauffage sommaire, ou sans électricité relèvent également de ce code.</i></p>	<input type="checkbox"/>	
<p><b>Logement inadéquat du fait de l'état de santé de la personne</b> <i>Concerne un logement devenu inadéquat du fait de l'état de santé de la personne à la sortie de l'hôpital.</i></p>	<input type="checkbox"/>	
<p><b>Logement en habitat temporaire ou de fortune</b> <i>Est à utiliser pour des hébergements tels qu'hôtel, mobil-home, caravane, camping ou cabane.</i></p>	<input type="checkbox"/>	
<p><b>Logement inadéquat, sans autre indication</b></p>	<input type="checkbox"/>	